

Saint-Brice-sous-Rânes



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole